



# nouvelles csn

Numéro 33

semaine du 15 au 21 mai 1979



**NOUVELLES FORMULES POUR LA REMISE DES PER CAPITA** — *Les trésoriers de syndicat sont priés d'utiliser, à compter de maintenant, les nouvelles formules pour la remise des per capita. Si vous ne les avez pas en votre possession, contactez le service de la vérification à la CSN, à Montréal.*

\*\*\*

**UN AUTRE JOURNAL LOCAL** — Les travailleurs de la construction du comté de Chicoutimi (CSN) viennent de se donner un nouveau journal. *L'Unité des travailleurs*. Dans le premier numéro, il est question des négociations dans la construction, de la participation au journal et au syndicat ainsi que de l'assurance-chômage.

\*\*\*

**BOYCOTTONS LES AUBERGES DES GOUVERNEURS** — Pour appuyer les travailleurs en grève de l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy, ces derniers nous demandent de s'abstenir d'utiliser ou de loger dans les Auberges des Gouverneurs tant que durera le conflit. Cet appel est particulièrement important puisque la CSN aura son congrès spécial sur la question nationale à Québec bientôt.

**BOYCOTTONS LES AUBERGES DES GOUVERNEURS... LA FARCE ELECTORALE EN RHODESIE... FIN DE LA GREVE CHEZ WESTINGHOUSE A SEPT-ILES... NOUVELLES COUPURES A L'ASSURANCE-CHOMAGE...**

**LE CONGRES SPECIAL SUR LA QUESTION NATIONALE** — Message du président de la CSN aux président(e)s des syndicats affiliés —

Camarades,

Comme vous le savez, les 1er, 2 et 3 juin prochains, la CSN tient un congrès spécial sur la "question nationale" au centre municipal des congrès de Québec.

Les officiers de votre syndicat ont déjà reçu les formules de convocation pour ces assises ainsi que les documents de travail que le comité d'orientation soumettra à l'étude des délégués.

Je veux vous rappeler l'importance du sujet et inciter votre syndicat à y déléguer tous les représentants auxquels il a droit.

Les syndicats comptant 50 membres, ceux qui sont en grève ou qui sont nouvellement accrédités, peuvent se prévaloir d'une aide financière substantielle en retournant la formule prévue (verte), en même temps que votre lettre de créance.

Il est vital pour notre mouvement que le plus grand nombre possible de nos syndicats affiliés participent à ce congrès, qui sera appelé à prendre des décisions susceptibles d'engager l'avenir de la CSN et des travailleurs qui en sont membres.

Il est essentiel en effet que nous ayons une position autonome sur la manière de résoudre la question nationale en fonction de nos intérêts.

C'est donc votre devoir le plus strict de voir à ce que votre syndicat soit représenté au congrès — c'est un moment fort de notre vie syndicale auquel aucun officier syndical responsable ne peut se dérober.

Je compte donc sur votre présence active et vous en remercie à l'avance.

Fraternellement,  
le président de la CSN,  
Norbert Rodrigue.

## L'AGENDA DU MOUVEMENT

### mai

28-29 congrès de la Fédération des professionnels salariés et cadres, à Montréal

### juin

1-2-3 congrès confédéral spécial sur la question nationale à Québec

4-5 conseil fédéral de la FAS, à Québec

7-8-9 session sur l'organisation de la lutte pour l'emploi et l'application de la loi sur l'assurance-chômage, à Lévis

### juin

15-16-17 assemblée générale annuelle du Syndicat des employés de la CSN. A Québec, à la Commission de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région de Québec, 1010 rue Borne.

\*\*\*

**SOIREE DE SOLIDARITE AU CONGRES SPECIAL** — Dans le cadre du congrès de la CSN sur la question nationale, il y aura soirée de solidarité le samedi, 2 juin, à 20 h 30, soirée organisée par le Syndicat de la musique du Québec. Au cours de la soirée, un officier de la CSN fera une intervention sur l'ensemble des conflits en cours à la CSN. Parmi les groupes attendus : Le Rêve du Diable, Paul Piché, les Ruines-Babines, un orchestre disco, le groupe du Premier Mai...

\*\*\*

\*\*\*

**ON RESTE A LA CSN** — Le Syndicat des employés de la commission scolaire régionale des Vieilles Forges a décidé de maintenir son adhésion à la CSN. Il avait été maraudé en octobre dernier par le Syndicat canadien de la fonction publique mais on s'est rendu compte devant le commissaire qu'il n'avait que 15 cartes de valables sur un total de plus de 300 employés.

\*\*\*

**Montréal, le 17 mai 1979 — UNE DIRECTIVE CONFIDENTIELLE DE L'ASSURANCE-CHOMAGE VISANT A COUPER 34% DES BENEFICIAIRES** — La CSN et la CEQ viennent de dénoncer une nouvelle méthode utilisée par la Commission d'assurance-chômage afin d'épargner un \$ 125 millions supplémentaire sur le dos des chômeurs. Selon cette directive dont nous avons pu avoir copie, chaque fonctionnaire de l'assurance-chômage devra compléter au moins 40 enquêtes par semaine et exclure lors de ces enquêtes 34% des bénéficiaires. D'où l'économie de \$ 125 millions. Ces coupures s'ajoutent à celles déjà imposées par la loi C-14 qui avait déjà privé les chômeurs de \$ 995 millions.

\*\*\*\*\*

**Montréal, le 17 mai 1979 — UN CONTRAT-TYPE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DE LA MUSIQUE LORS DE LA FETE NATIONALE** — Devant l'impossibilité constatée par le Syndicat de la musique (CSN) d'en arriver à une entente collective avec le comité organisateur de la fête nationale, les travailleurs et travailleuses membres du SMQ ont décidé d'exiger la signature d'un contrat-type aussi bien avec la fête nationale que dans tous leurs autres engagements. De plus, le SMQ poursuivra la lutte entreprise pour faire reconnaître son droit à la négociation collective et continuera les moyens de pression à cette fin.

\*\*\*\*\*

**Montréal, le 15 mai 1979 — LOCK-OUT A L'APAI** — L'Association de prévention des accidents industriels (APAI) a décrété un lock-out contre ses 13 employés de bureau. Ces derniers tentent de renouveler leur convention collective, échue depuis le 31 janvier dernier. Le syndicat considère ses demandes salariales raisonnables : ils demandent en effet 9% d'indexation (l'augmentation du coût de la vie ayant été de 9,8% lors de la dernière année) plus un enrichissement de 3%. Ils s'objectent de plus à ce que l'employeur augmente le nombre d'échelons dans l'échelle salariale.

\*\*\*\*\*

**Québec, le 17 mai 1979 — ENTENTE AVEC LES EMPLOYES DE BUREAU A LA DONOHUE DE CLERMONT** — Après deux jours de négociation intensive, la compagnie Donohue a déposé une proposition de règlement avec ses 30 employés de bureau de Clermont. Les questions monétaires ont été réglées selon la recommandation du médiateur faite aux ouvriers de la production la semaine dernière. D'autre part, les employés de bureau ont obtenu des modifications très importantes au niveau du système de classification, du champ de juridiction du syndicat et quant à l'assurance-groupe où est institué un régime d'assurance garantissant à l'employé malade 55% de son salaire jusqu'à 65 ans. Le syndicat a également conservé les droits acquis lors des précédentes conventions collectives.

\*\*\*\*\*

**Granby, le 17 mai 1979 — REGLEMENT CHEZ KEUFFEL AND ESSER** — C'est après cinq semaines de grève que les 24 travailleurs de Keuffel and Esser, à Granby, ont obtenu gain de cause et accepté le nouveau contrat négocié. En fait, ils considèrent avoir obtenu 95% de ce qu'ils demandaient. Ainsi, leur augmentation horaire sera de \$ 1.60 sur trois ans; en cas d'accident de travail, un travailleur ne perdra son ancienneté qu'après 26 mois et non plus 12 mois; les travailleurs pourront arrêter de travailler en cas de danger. Enfin d'autres gains furent obtenus quant aux vacances, à l'assurance-vie et à la prime d'équipe.

Québec, le 18 mai 1979 — **LA CSN-CONSTRUCTION APPUIE LES METALLOS DE LA BAIE-JAMES** — Les travailleurs de la Baie James, membres de la CSN-construction, respectent la ligne de piquetage établie sur les chantiers par les membres du syndicat local des métallos FTQ à l'emploi de la S.E.B.J. Les travailleurs CSN manifestent ainsi leur solidarité à l'endroit des travailleurs FTQ qui décidaient de déclencher à minuit, un arrêt de travail de 24 heures à la suite de la rupture de leurs négociations avec la Société d'énergie de la Baie James. Les travailleurs CSN comprennent la situation de leurs camarades FTQ devant l'arrogance de la société de la Baie James. On sait que l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, dont sont membres tous les constructeurs de la Baie James, rompait mardi dernier ses négociations avec le Conseil provincial des métiers de la construction et la CSN-construction. La situation dégradante des conditions faites aux travailleurs métallos se comparent à celle que subissent quotidiennement les travailleurs de la construction des chantiers de la Baie James.

\* \* \* \* \*

Québec, le 15 mai 1979 — **LES GARDES-FEUX DU SUD DU QUÉBEC PREVOIENT AVOIR RECOURS A LA GREVE** — *C'est dans une proportion de 85% que les garde-feux et les commis salariés de la Société de conservation du Sud du Québec ont rejeté une deuxième fois les mêmes offres de la société et ont donné mandat de grève générale illimitée à leur exécutif. Après une séance de négociation infructueuse en date du 8 mai dernier où la société a refusé toute possibilité de négociation, ce fait d'ailleurs depuis novembre 1978, les membres du Syndicat des travailleurs de la société de conservation du Sud du Québec (CSN) ont décidé, après un an et demi de négociation, qu'il était temps d'en finir. Il est à remarquer que les 150 garde-feux de la Côte-nord sont eux aussi en négociation depuis décembre 77. Il est à prévoir que l'unité se fera entre les deux groupes pour mieux faire face à cette société d'Etat qui refuse de reconnaître le travail essentiel et primordial de la protection de nos forêts.*

\* \* \* \* \*

Saint-Jean, le 18 mai 1979 — **LA CSN CONTESTE LA DECISION DU COMMISSAIRE DU TRAVAIL DANS LE CAS DU HAUT-RICHELIEU** — Le troisième vote d'allégeance à l'hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean n'a pas réussi non plus à dégager une majorité absolue entre la CSN et la CSD. Le commissaire du Travail a donc retiré l'accréditation au syndicat CSD en place, tout en rejetant la requête du syndicat CSN et en refusant de tenir un quatrième vote. Le syndicat CSN a décidé d'aller en appel de cette décision sur la partie le concernant, c'est-à-dire le rejet de requête, afin de faire interpréter par le tribunal du Travail le sens et la portée exacte du troisième alinéa du nouvel article 25 du Code du Travail : "Le commissaire du Travail doit ordonner un vote au scrutin secret chaque fois qu'une association requérante groupe entre 35% et 50% des salariés dans l'unité de négociation appropriée." Les informations pertinentes suivront au fur et à mesure des développements du dossier.

\* \* \* \* \*

Victoriaville, le 18 mai 1979 — **LOCK-OUT CHEZ VICKING METAL** — Vicking Métal a décrété un lock-out contre ses 20 employés après deux séances de négociation. Ces travailleurs, accrédités le 20 décembre dernier, luttent pour leur première convention collective. Plusieurs clauses sont toujours en suspens, y compris le monétaire. Vicking Métal se spécialise dans la fabrication de cercueils de métal.

VITE — Si vous avez déjà été exploité par une compagnie de transport à l'occasion d'un déménagement entre deux villes, faites-le savoir à Ginette Galarneau qui prépare un dossier sur le sujet : 286-2171.

ERREUR — Le congrès sur la question nationale aura lieu les 1-2-3 juin au Centre municipal des congrès à Québec et non pas au cégep de Limoilou tel qu'annoncé dans le dernier numéro du journal Le Travail (avril-mai 1979).

\* \* \*

LE TRAVAIL (AVRIL-MAI 1979) EST DISPONIBLE — Le dernier numéro du journal Le Travail vient de paraître. On y retrouve un cahier spécial sur la question nationale ainsi que des textes sur le travail à temps partiel. Entre autres choses. Vous pouvez vous le procurer à votre conseil central.

\* \* \*

SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS DE JOS T. BEAUDOIN — Un comité de solidarité régional a été mis sur pied par le conseil central afin de publiciser davantage le conflit qui touche les travailleurs et travailleuses de l'imprimerie Jos T. Beaudoin de Thetford. Ayant porté plainte pour non-respect de la loi anti-scab (le travail de l'imprimerie est fait à sous-contrat par d'autres sous spécification de Jos T. Beaudoin), un juge a décidé, contre l'avis du ministère du Travail, que cela était légal. Ces travailleurs ont besoin de notre appui financier à tous.

\* \* \*

CONCILIATION DEMANDEE AUX COOPERANTS — Après une rencontre de négociation infructueuse, les travailleuses et travailleurs en lock-out de la coopérative d'assurance-vie Les Coopérants ont demandé l'intervention d'un conciliateur.

**Sept-Iles, le 18 mai 1979 — GREVE TERMINEE CHEZ WESTINGHOUSE A SEPT-ILES** — Les 18 employés de la compagnie Westinghouse, à Sept-Iles, ont repris leur travail habituel aujourd'hui, mettant ainsi fin à une grève qui durait depuis le 7 février dernier.

\* \* \* \* \*

**Rouyn, le 18 mai 1979 — REJET DES DERNIERES OFFRES ET MANDAT DE GREVE CHEZ BRAZEAU TRANSPORT** — Réunis en assemblée générale le 17 mai 1979, les membres du Syndicat des employés de bureau de Brazeau transport (CSN) se sont prononcés à 87% contre les dernières offres de la compagnie. En effet la proposition globale et finale qui avait été soumise à l'équipe de négociation cette semaine fut massivement rejetée : les dernières rencontres avec le commissaire conciliateur n'auront fait que retarder l'acquisition du droit de grève (mandat de grève à 97 pourcent). Le commissaire déposera son rapport au ministère dans les prochains jours pendant que le syndicat se prépare à la grève. Les points en litige sont nombreux dans cette première négociation : congés de maternité, vacances, mouvement de main d'oeuvre, congés spéciaux chômés et payés et les salaires. Selon le porte-parole de la compagnie, il n'est pas question que les "boss" aillent au-delà du pattern des Teamsters.

\* \* \* \* \*

#### **LA FARCE ELECTORALE EN RHODESIE!**

A la surprise générale, les élections du 17 au 21 avril en Rhodésie ont été déclarées un succès !

Quelle est la nature de ce "succès" ? En Rhodésie, il n'y a pas de loi électorale, il n'y a pas eu d'enregistrement d'électeurs (liste électorale), il n'existe pas de districts électoraux. Comment peut-on dire alors que la participation au scrutin a été plus grande que prévue ?

**Premièrement**, les élections ont été tenues en 2 temps et dans un pays qui, à 90 %, se trouve sous la loi martiale. Dans un premier temps, les Blancs ont voté. Ils ont ensuite pris les armes (100 000 Blancs de 19 à 60 ans) pour "assurer" la participation, dans l'ordre, des Noirs à l'élection. Selon le ministère de l'Information en Rhodésie, "les forces de sécurité, sous la loi martiale, peuvent faire leurs propres lois pour trouver et tuer les terroristes, elles n'ont pas à respecter les lois ordinaires..." "L'armée a le droit de confisquer et de détruire les propriétés telles les huttes et les troupeaux. Elle peut condamner les gens à la prison ou à la mort."

**Deuxièmement**, le gouvernement sud-africain a escorté 250 journalistes et 70 observateurs en Rhodésie pour que toute la presse occidentale rapporte bien le succès de la "participation" aux élections.

**FRONT COMMUN CHEZ PRICE** — Les trois unités Price de Jonquière, Alma et Kénogami se sont prononcées lors de leurs assemblées générales respectives en faveur du front commun dans une proportion de 85 %.

\* \* \*

**LES ENSEIGNANTS ADMISSIBLES A L'ASSURANCE-CHOMAGE** — En vertu d'une entente spéciale, la Commission d'assurance-chômage considère comme éligibles aux prestations tous les enseignants du secteur public et des maisons privées d'enseignement reconnues d'intérêt public. Ceci a pour effet de couvrir tous les enseignants à temps complet, à temps partiel ainsi que les chargés de cours, pourvu que leur salaire brut soit d'au moins \$ 79.50 par semaine.

\* \* \*

**VOTE DE GREVE CHEZ A P FOURNITURE** — Les travailleurs du Syndicat du meuble de A P Fourniture, à Laurier Station (Lotbinière), ont mandaté leur comité de négociation à déclencher la grève au moment jugé opportun. Le résultat du vote a été de 98 %. Les points en litige sont nombreux : absences pour activités syndicales, non-discrimination, heures de travail, période de repos, sécurité et bien-être ainsi que les clauses se référant aux vacances, à l'assurance-groupe, aux congés-maladie ainsi que les salaires et la durée de la convention. De plus, les travailleurs exigent de connaître toutes les implications de leur assurance-groupe avant de conclure une convention collective. Ils en ont même fait un prérequis pour la reprise des négociations.

\* \* \*

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Composition : Composition solidaire ; Impression : les Ateliers de la CSN.

